



COMMUNE DE COLLONGES-SOUS-SALEVE

CONSEIL MUNICIPAL

4 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre décembre à dix-neuf heures quarante-cinq minutes, le Conseil municipal de Collonges-sous-Salève se réuni en séance à la salle des fêtes de la commune, sous la présidence de Brigitte GONDOUIN, Maire.

Date d'envoi de la convocation : 27/11/2025
DELIBERATION N°2025_138

Conseillers élus : 27

Conseillers Présents :

Brigitte GONDOUIN_ Philippe CHASSOT_ Danielle THEVENOZ_ Gérard BARON_ Bénédicte GEORGE_ Bernard GACHET_ Fabrice GILSON_ Nathalie CORVAÏA_ Aurélie PATOUX_ Kevin TOUZOT_ Sarah BERNDT_ Frédéric MEGEVAND_ Chantal CHAPPUIS_ François DRICOURT_ Cédric DESARZENS_ Monique MÜHLEMANN_ Frédéric PEREZ_ Annie HYVERT_ Christian DUTOIT_ Henri DE MONCEAU_ Dalilha ROCHON SOUILAH_ Corinne ANSELMETTI

Pouvoirs :

Valérie MADALA donne procuration à Bénédicte GEORGE
Nadine CHAPPUIS donne procuration à Chantal CHAPPUIS
François VECKRINGER donne procuration à Fabrice GILSON
Joséphine RIVIERE donne procuration à Danielle THEVENOZ
Vincent LECAQUE donne procuration à Corinne ANSELMETTI

Absents :

DELIBERATION N°2025_138 : Rapport de la délibération D_2025_113 - Demande de subvention : Réhabilitation de l'école Charles Perrault et de l'accueil périscolaire (Annexes 3 et 4)

Rapporteur : Bénédicte GEORGE, adjointe

À la suite du report du projet de reconstruction complète du groupe scolaire et périscolaire communal, la municipalité doit prolonger la capacité de fonctionnement des structures existantes. Les bâtiments abritant actuellement l'école et les activités enfance et jeunesse sont âgés de plusieurs décennies avec différentes extensions dans le temps qui cumulent l'usure due aux activités et au vieillissement des installations.

Pour donner suite aux ajouts de travaux concernant le secteur de la petite enfance, il convient de rapporter la délibération N°D_2025_113 du 18 septembre 2025.

L'école est répartie en 10 classes accueillant actuellement 102 élèves de maternelle et 157 en primaire. C'est un service public indispensable à la vie communale qui fonctionne en période scolaire et extrascolaire donc presque toute l'année.

La superficie totale du site est de 2300 m², il a été entretenu par les services techniques communaux jusqu'à présent pour être maintenu aux normes d'accueil des enfants.

De plus la commune étant en pleine expansion (création de nombreux logements sociaux), une augmentation des besoins est à prévoir.

Pour la suite des travaux des dépenses sont éligibles à la subvention :

- La reprise de l'électricité 11 849 € TTC et des peintures 39 040 € HT ;
- L'achat et l'installation avec raccordements (eau + électricité) d'un bungalow sanitaire pour l'activité jeunesse SEJA partie haute (Ados) 13 400 € HT ;
- La couverture par charpente du nouveau sanitaire SEJA estimation 15 475 € HT ;
- L'achat d'un local modulaire de 168 m² aménagés aux normes d'accueil d'enfants de moins de 6 ans + raccordements 191 000 € HT.

Le caractère d'urgence de mise aux normes réglementaires autorise la commune à procéder à des consultations d'entreprises sans publication préalable d'appel d'offre.

Le financement :

La municipalité souhaite utiliser le recours à la subvention publique pour ce beau projet qui se fera en partie par autofinancement. Il s'agit donc d'autoriser Madame Le Maire à demander des financements auprès des organismes publics suivants :

- Le conseil Départemental de Haute-Savoie ;

- La Caisse d'Allocation Familiale départementale ;
- Le conseil régional Rhône-Alpes ;
- Le bureau des concours financiers de la Préfecture au titre de la DETR 2026.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

| Pour | Contre | Abstention |
|------|--------|------------|
| 27 | 00 | 00 |

Rapporte la délibération N°D_2025_113 du 18 septembre 2025.

Autorise Madame le Maire à procéder aux demandes de subventions auprès des différents organismes.

Fait et délibéré

Les jour, mois et an susvisés

Le secrétaire de séance,

Gérard BARON

Le Maire,

Brigitte GONDOUNIN



Certifié exécutoire

Publié ou notifié le :

4 décembre 2025

3
 Collonges
sous-Salève

N°D_2025_138



Envoyé en préfecture le 09/12/2025

Reçu en préfecture le 09/12/2025

Publié le



ID : 074-217400829-20251204-D_2025_138-DE

